

# Tribunaux de traitement de la toxicomanie

*La Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Celles-ci incluent : les drogues illégales, l'alcool, les produits pharmaceutiques, les produits pour inhalation et les solvants. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues et de substances. Elle contribue à améliorer la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.*

## Tribunaux de traitement de la toxicomanie

La Stratégie canadienne antidrogue a pour objectif d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une société de plus en plus libre des méfaits associés à l'abus de substances. Parmi les méfaits de ce genre les plus inquiétants, mentionnons les crimes commis par des personnes cherchant à satisfaire leur dépendance aux drogues. Ces personnes peuvent être incarcérées, mais après leur remise en liberté, ils retombent trop souvent dans l'abus de substances et les comportements criminels qui leur permettent de satisfaire leur toxicomanie. En s'attachant davantage au traitement qu'à l'incarcération de certains contrevenants impliqués dans le milieu de la drogue, les tribunaux de traitement de la toxicomanie s'attaquent à éradiquer les causes fondamentales de ce genre de crime et à en briser ce cercle vicieux.

Les tribunaux de traitement de la toxicomanie veulent aider les contrevenants non violents admissibles à surmonter leur toxicomanie et à améliorer leur stabilité sociale. Ces tribunaux spéciaux adoptent une démarche globale face aux délinquants toxicomanes en combinant une supervision judiciaire à des tests fréquents de dépistage de drogues, un traitement de l'abus de substances, la gestion clinique des cas et le soutien de services sociaux. Le personnel des tribunaux de traitement de la toxicomanie travaillent aussi avec les partenaires


communautaires afin de faire face aux autres besoins des participants, tel que le logement sécuritaire, un emploi stable et de la formation professionnelle.

Deux tribunaux de traitement de la toxicomanie sont déjà en place au Canada : l'un à Toronto et l'autre à Vancouver. Ils avaient été établis dans le cadre de projets pilotes de démonstration. En aidant les délinquants admissibles à surmonter leur toxicomanie et à améliorer leur stabilité sociale, le programme aide à réduire les comportements criminels associés à l'abus de substances.

Lors du renouvellement de la Stratégie canadienne antidrogue de mai 2003, le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître le recours aux tribunaux de traitement de la toxicomanie au pays, afin de promouvoir et de renforcer les solutions de rechange à l'incarcération en se concentrant tout particulièrement sur les jeunes, les Autochtones hommes et femmes et les prostituées de la rue. Dans le cadre du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, le gouvernement fédéral participera au financement d'au moins quatre nouveaux tribunaux situés à Edmonton, Regina, Winnipeg et Ottawa. Les partenariats à l'échelle provinciale et locale sont essentiels pour garantir le financement adéquat et le succès des tribunaux de traitement de la toxicomanie par l'atteinte de leurs objectifs.

Un des objectifs du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie est de recueillir de l'information et des données concernant l'efficacité des tribunaux de traitement de la toxicomanie afin de promouvoir les meilleures pratiques et le perfectionnement des approches. En surveillant et en évaluant étroitement l'efficacité des nouveaux tribunaux afin de déterminer s'ils contribuent à réduire les méfaits associés à l'abus de substances et à rendre les collectivités plus sécuritaires, le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie permettra également d'améliorer les solutions de rechange à l'incarcération des contrevenants ayant une dépendance aux drogues. Le succès et l'expertise du Canada en ce qui concerne les tribunaux de traitement de la toxicomanie est de renommée internationale. Une équipe du Tribunal de traitement de la toxicomanie de Toronto a supporté les pays des Caraïbes à mettre en place leur système.





*Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des tribunaux de traitement de la toxicomanie, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pb/prog/dtc/>*

*Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site: [www.santecanada.gc.ca/sca](http://www.santecanada.gc.ca/sca)*

*Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez [www.santecanada.gc.ca/sca-cna](http://www.santecanada.gc.ca/sca-cna)*